

**Remise du rapport *Violences conjugales. Garantir la protection
des femmes victimes et de leurs enfants tout au long de leur parcours***

9 octobre 2020 – 10h

**Discours de Brigitte GRESY,
Présidente du Haut Conseil à l’Egalité entre les femmes et les hommes**

Madame la ministre,

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes devant vous aujourd’hui, madame la ministre, pour vous remettre un rapport sur les violences conjugales.

L’assistance est réduite, pour cause de pandémie. Le message n’en sera pas moins fort car, aujourd’hui, la mobilisation de la société est sans précédent : depuis plus d’un an, des associations égrènent inlassablement les noms des femmes tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint, en mettant le mot juste sur ces crimes, féminicide, meurtre d’une femme parce qu’elle est femme.

Le Grenelle des violences conjugales, mobilisation de grande envergure des pouvoirs publics, des associations et des professionnels de terrain aura, de son côté, scandé l’année qui est la nôtre. : 213 000 femmes continuent à être victimes de violences conjugales en France et 146 en sont mortes en 2019, assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint.

Ce rapport s’inscrit résolument, nécessairement, dans cette vague puissante.

Mais quel en est exactement son propos ?

« Il suffit d’écouter les femmes » disait Simone Veil lors du débat de la loi sur l’Interruption volontaire de grossesse.

Nous avons voulu reprendre à notre compte cette phrase si simple et pourtant si négligée : « il suffit d’écouter les femmes » et le moins qu’on puisse dire, c’est que les femmes, victimes de violences conjugales, souvent, n’ont pas été écoutées.

C'est pourquoi le HCE a voulu porter un regard différent sur ces parcours, adopter un autre angle de vue, passer au crible l'ensemble des mesures, à travers l'écoute attentive de la souffrance de ces femmes qui trouvent le courage de tenter de sortir de l'emprise et qui se retrouvent soudain seules et exposées. Les multiples verbatim, recueillis chez pas moins de 25 femmes, sont là pour nous guider. Ce regard différent, c'est donc ici celui des femmes victimes et de leurs proches et je salue la présence de Jade, Rachel et Lucien Douib qui ont accepté de témoigner de leur expérience devant le HCE, sous pseudonyme en ce qui concerne Jade et Rachel, afin de préserver leur sécurité.

C'est ainsi que se précisent, à l'écoute des femmes mais aussi grâce à l'expertise sans précédent de nos deux coprésident.es, Ernestine Ronai et Edouard Durand, des membres de la commission violences et de notre rapporteuse, Marion Muracciole, incroyable d'énergie et de ténacité, des messages qu'il convient de relayer le plus largement possible.

Car on sait maintenant beaucoup de choses.

On sait que les femmes ont besoin d'être crues quand elles osent parler ;

on sait qu'elles ont besoin d'être protégées sans délai quand elles signalent les violences, sans minimiser l'importance du préjudice et sans mettre en cause leur crédibilité ;

on sait qu'elles doivent être mises en sécurité dans des hébergements spécialisés avec leurs enfants, si l'éviction du conjoint violent est impossible,

on sait qu'elles ont besoin d'être accompagnées pour guérir les impacts physiques et psychiques des violences, retrouver un logement et accéder à l'autonomie financière,

on sait qu'un homme violent est un père dangereux.

Ainsi en a d'ailleurs jugé récemment la Cour d'Appel de Versailles qui a prononcé le 21 septembre dernier la déchéance des droits parentaux pour un homme qui avait tenté de tuer sa compagne devant les yeux de leur fille.

On sait tout cela.

Mais agit-on à la hauteur des besoins ?

Et c'est ici que ce rapport prend sa place et son sens. A travers l'exploration de tous ces chemins qui ne se rencontrent pas, à travers le repérage des signaux faibles comme des signaux de détresse, à travers la détection des défaillances du maillage.

Au croisement de ces dispositifs et des besoins réels se trouvent les failles, les manques, les inadéquations.

Nous sommes arrivé.es, au fil de nos auditions et de nos recherches, à la conclusion que ce n'était pas un problème de mesures ou de dispositifs. Ils existent mais c'est le chaînage qui fait défaut. Les dispositifs mis en œuvre sans concaténation, juxtaposés sans passerelles, sans passage de témoin et vue d'ensemble, ne sont pas aussi efficaces qu'ils le devraient. Ils laissent parfois des trous béants dans le filet de protection. Les agresseurs s'y engouffrent, trop souvent impunément, trop souvent invisibles. Les ministères ont trop longtemps travaillé en tuyaux d'orgue.

Nous voudrions que soit venu le moment de cette mise en branle concomitante d'un chaînage sans faille et d'une politique publique dédiée, qui s'affiche dans sa globalité orchestrée et sa stratégie cohérente.

Aux côtés des 44 recommandations de ce rapport qui visent à garantir la protection des victimes tout au long de leur parcours de sortie des violences, notre rapport préconise ainsi l'élaboration d'un 6^e plan interministériel de mobilisation contre toutes les violences faites aux femmes, doté de moyens financiers à la mesure de ces enjeux et assorti d'un tableau de bord annuel sur la base d'indicateurs pertinents.

Et je salue ici la présence de nos indéfectibles partenaires ministériels : la DGCS et le SDFE, la justice, l'intérieur, la santé et l'éducation nationale.

C'est donc ce à quoi ce rapport vous invite, madame la ministre. Le HCE s'engagera à vos côtés pour que cette mise en mouvement synchronisée soit évaluée régulièrement pour pouvoir être réadaptée en temps réel.

Car l'enjeu est toujours, et le HCE en est redevable puisque lui revient l'élaboration annuelle d'un rapport sur l'état du sexisme en France, la lutte contre le sexisme, car les violences faites aux femmes au sein du couple ne sont jamais ni des violences passionnelles ni des crimes d'amour ; ce sont des violences et des crimes de propriétaires, ne l'oublions jamais.

Je cède maintenant la parole à Ernestine RONAI et Edouard DURAND, qui vont vous présenter le cœur de notre rapport et ses recommandations essentielles.